

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des Longs Prés, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 15/02/2021

Etaient présents : Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pauline GUEDON, Pascal LHOTELAIN, Francine ROUSSEAU, Elie SMITH, Vanessa CINNA, Vincent GUEDON, Karima BOUGHATF, Angela AFONSO, Yves LE GOFF, Akim MAIBECHÉ, Nadia CALLOT.

Absents excusés : Jérémy MAYET

Véronique RUFIN (**Arrivée à 19h25**)

Bernard CHAINTRON

Secrétaire de séance Francine ROUSSEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une information de l'Association des Maires de France, il propose que la séance de Conseil se tienne à huis clos.

En effet, en raison d'un vide juridique et à cause de la crise sanitaire et notamment du couvre-feu à dix-huit heures, il est préférable de voter à huis-clos afin que les décisions ne puissent pas être invalidées.

Monsieur le Maire passe au vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de voter le huis-clos.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/12/2020

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 07 décembre dernier.

Vincent GUEDON souhaite apporter une rectification : Concernant le budget participatif, pour le terrain de tennis, le porteur de projet s'appelle Thierry GUENA et non Thierry GUENARD.

Nadia CALLOT précise que toutes ses remarques concernant le projet d'aménagement du parking de l'Optique n'ont pas été entièrement retranscrites.

Le compte rendu est adopté par 15 voix pour et 1 voix contre (N. CALLOT).

Projet FREE MOBILE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, un intervenant de FREE MOBILE est venu présenter à l'Assemblée un projet d'implantation d'une antenne relais, à proximité du nouveau cimetière, rue de la Grand'Montagne, dans le cadre du projet de déploiement de la 5G.

Monsieur le Maire précise que cette implantation prévoit un bail de 12 ans avec la Commune, moyennant une redevance versée à la Commune. Le loyer annuel du bail serait de 4.000,00 €.

Cette installation ferait l'objet d'une implantation d'un pylône treillis d'une hauteur de 30 mètres, d'une pose de 3 antennes et de 2 paraboles, avec une zone technique au pied du pylône.

Nadia CALLOT émet des objections quant à la proximité de l'installation avec les habitations.

Monsieur le Maire explique que ces questions ont été évoqués lors du dernier Conseil et que l'intervenant de FREE MOBILE avait bien expliqué que cette installation respectait la réglementation en vigueur. Les conditions de distances sont respectées, ainsi que les normes environnementales.

Monsieur le Maire informe qu'une phase de réponses aux questions de la population sera organisée avant l'implantation. Un dossier de Déclaration Préalable sera également à valider par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre (N. CALLOT) et 5 abstentions (C. FOURNAGE, P. GUEDON, V. GUEDON, A. AFONSO, K. BOUGHATF) accepte l'implantation d'une antenne FREE MOBILE sur le territoire de la Commune.

Subventions aux Associations 2021

La Commission de Finances s'est réunie le 10 février dernier. Monsieur le Maire donne la parole à Pascal LHOTELAIN, Vice-Président de la Commission.

Les demandes de subventions des Associations ont été étudiées. Pascal LHOTELAIN expose les propositions de subventions pour le budget 2021 :

NOM	2018	2019	2020	PROPOSITION 2021
OCCE	1 500	1 500	1 500	1 500
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	500	Pas de demande
AFASA	300	300	300	300
FERVENTS DU BOUCHON	250	250	250	250
JUDO CLUB DE L'OMOIS	800	800	1 000	1 000
MASCARA	4 000	4 500	4 000	3 500
LA MASCARADE			3 000	3 000
NOGENT HISTORIQUE	500	200	350	350
NOGENT LOISIRS	300	250	Pas de demande	Pas de demande
RENCONTRES ET AMITIES	700	700	700	500
PETANQUE NOGENTAISE	Pas de demande	Pas de demande	400	Pas de demande
GYM REVEIL NOGENTAIS	1 000	1 500	1 500	1 500
USA FC FOOT	7 500	7 500	7 000	7 000

STE MUSICALE ET DE CONCERTS	500	300	Pas de demande	Pas de demande
NONOGENTAISE (Randonnée)	1 200	1 500	700	700 800 pour course si elle a lieu
YOGA N'TOU'TEAM		Création	500	500
Les Trainards Tam'		Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
CCAS	5 000	5 000	8 000	10 000
TOTAL			29 700	30 900

Véronique RUFIN arrive à 19h25.

Pascal LHOTELAIN explique que certaines Associations ont fait le choix de ne pas déposer de demandes (Les trainards Tam, le tennis de table, les Anciens Combattants). Les autres Associations ont vu leurs subventions reconduites. Seul le CCAS a eu 2000,00 € supplémentaires, car la crise sanitaire a fragilisé beaucoup de familles.

Jean-Paul GUILLON se retire des votes concernant l'Association la Nonogentaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'ensemble des subventions à l'unanimité.

Tarifs 2021

CONCESSIONS CIMETIERES	2019	2020	Proposition 2021
CONCESSIONS CIMETIERES – trentenaire	250.00	250.00	Sans changement
CONCESSIONS CIMETIERES – cinquantenaire	500.00	500.00	Sans changement
Concession pour caverne – 30 ans	230.00	230.00	Sans changement
Concession pour caverne – 50 ans	450.00	450.00	Sans changement
Caverne – 30 ans (concession incluse)	440.00	440.00	Sans changement
Caverne – 50 ans (concession incluse)	550.00	550.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 10 ans	500.00	500.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 15 ans	850.00	850.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 30 ans	1 300.00	1 300.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 50 ans			
CANTINE – Prix du repas			
Tarif normal	4.50	4.50	Sans changement
Tarif préférentiel - élèves classes fermées	4.00	4.00	Sans changement
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (après étude du dossier)	2.50	2.50	Sans changement
Tarif (habitant hors commune)	5.00	5.00	Sans changement
MEDIATHEQUE			
Tarif unique	15.00	15.00	Sans changement

DROITS DE PLACE						
La journée	100.00		100.00		Sans changement	
RAMASSAGE DECHETS VERTS (branches...)						
TARIF UNIQUE	15.00		15.00		Sans changement	
COPIES DOSSIERS						
Dossier POS et PLU	220.00		220.00		Sans changement	
Liste électorale	50.00		50.00		Sans changement	
SALLE DU FOYER RURAL			FOYER RURAL			
<i>Week-end</i>						
Tarif ETE	150.00		150.00		Sans changement	
TARIF HIVER	200.00		200.00		Sans changement	
<i>DU LUNDI AU VENDREDI-</i>						
Tarif ETE	70.00		70.00		Sans changement	
Tarif HIVER	100.00		100.00		Sans changement	
DEPOT DE GARANTIE IMPUTE A TOUTE LOCATION						
Forfait dégâts	200.00		200.00		Sans changement	
Forfait nettoyage	50.00		50.00		Sans changement	
SALLE DES LONGS PRES						
	S. POLY	S.POLY+SP.	S.POLY	S.POLY+SP.	SALLE POLY	S.POLY+SP.
habitants de la commune	400.00	720.00	400.00	720.00	Sans changement	
habitants extérieurs	700.00	1 200.00	700.00	1 200.00	Sans changement	
TARIF HIVER						
habitants de la commune	500.00	900.00	500.00	900.00	Sans changement	
habitants extérieurs	800.00	1 500.00	800.00	1 500.00	Sans changement	
<i>journee : du lundi au vendredi</i>						
Tarif ETE						
habitants de la commune	200.00	360.00	200.00	360.00	Sans changement	
habitants extérieurs	300.00	700.00	300.00	700.00	Sans changement	
TARIF HIVER						
habitants de la commune	250.00	435.00	250.00	435.00	Sans changement	
habitants extérieurs	350.00	700.00	350.00	700.00	Sans changement	
FETES DE FIN ANNEES(forfait)	750.00	1 500.00	750.00	1 500.00	Sans changement	
Dépôt de garantie - toute location						
Forfait dégâts	800.00	1 200.00	800.00	1 200.00	Sans changement	
Forfait nettoyage	80.00	100.00	80.00	100.00	Sans changement	

(Tarif hiver du 1^{er} octobre au 31 mars)

La Commission de Finances propose au Conseil Municipal de ne pas changer les tarifs pour l'année 2021, car l'année 2020 ne peut pas être une référence à cause de la crise sanitaire.

Il ne serait pas pertinent de changer les tarifs de cantine non plus, car beaucoup de familles se trouvent en difficulté.

L'ensemble des tarifs est voté à l'unanimité.

Avenant n°1 LABART - Groupe Scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les éléments chiffrés par l'entreprise sont actuellement en négociation avec notre maître d'œuvre.

Cette question sera soumise au vote lors du prochain Conseil Municipal.

Avenant n°1 SMAC - Groupe Scolaire

Monsieur le Maire explique qu'une isolation de type Perimax était prévue pour les murs enterrés Ouest, Nord et Est pour un des bâtiments.

Cette isolation s'est avérée trop épaisse pour le bardage. Afin que l'étanchéité soit assurée, il est proposé un enduit avec mise en place d'une protection de type delta ms fixe mécaniquement.

Le montant de ce devis s'élève à 2.333,16 € H.T soit 2.799,79 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour l'entreprise SMAC pour un montant de 2.333,16 € HT.

Avenant LEBLANC – Groupe Scolaire

Monsieur le Maire explique que dans le projet de départ, aucune ouverture n'était prévue sur l'intérieur des locaux pour le local poubelle.

Pour éviter des soucis d'organisation future, il est proposé de créer une ouverture de baie et la pose d'un siphon de sol, plus dalle en béton armé.

Le montant de ce devis s'élève à 895,75 € HT soit 1.074,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour l'entreprise LEBLANC pour un montant de 895,75 € HT.

Classe ULIS Château-Thierry : Proposition tarifs Aides Restauration

Trois enfants de la Commune sont scolarisés en classe ULIS à CHATEAU-THIERRY.

La Ville de CHATEAU THIERRY souhaite proposer une aide à ces familles.

Suite à la suppression d'aide au financement de la restauration scolaire par le Conseil Départemental, les familles doivent s'acquitter aujourd'hui d'un tarif de 5,87 € par repas.

Il faut rappeler que ces familles n'ont pas le choix du lieu d'inscription de leurs enfants dans les classes ULIS. Ils sont souvent acheminés par taxi et restent obligatoirement déjeuner à la restauration scolaire.

La Ville de CHATEAU THIERRY souhaite aider ces familles en revenant à un tarif de 4,80 € par repas. Sur ce tarif, il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1 euro afin que celles-ci bénéficient d'un tarif préférentiel de 3,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Ville de CHATEAU-THIERRY concernant le financement d'une partie des frais de restauration scolaire des familles concernées.

C4 : Modifications des statuts – Création et Gestion Maison de Services Publics

Lors du dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 26 janvier 2021, les conseillers communautaires ont voté la modification des statuts en ajoutant « Création et gestion de Maisons de services publics ».

En vertu du CGCT, les Communes doivent prendre une délibération dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la notification au Maire de la délibération de la Communauté de Communes afin d'accepter ou de refuser les modifications de statuts.

Monsieur le Maire explique que la C4 souhaite investir dans l'achat d'un bus qui se déplacera sur l'ensemble du territoire du canton, afin de proposer aux habitants de l'aide concernant leurs démarches administratives. Le personnel embauché à cet effet sera en partie financé par le Département. D'autres territoires remplissent déjà cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de CHARLY SUR MARNE, en y rajoutant la mission « création et gestion de maisons de services publics ».

C4 : Proposition Mutualisation « Panneau Pocket »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Clobourse, Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a proposé lors de la réunion du conseil communautaire du 15 12 2020 la mise en place du service Panneau Pocket en mutualisation suite à la réunion de la commission développement économique et communication de la Communauté de Communes.

Le panneau Pocket permet de communiquer en temps réel avec les habitants du territoire dès lors qu'ils s'installent l'application gratuite et anonyme sur leur smartphone ou s'ils se connectent sur internet sur un PC.

Chaque Commune a son Panneau Pocket, la Communauté de Communes a le sien mais elle peut aussi intervenir sur les panneaux Pocket des communes.

Enfin, le Panneau Pocket est validé pour le plan de sauvegarde des communes dans le cadre des alertes.

Monsieur le Maire précise que Madame Clobourse a proposé que la Communauté de Communes prenne à sa charge 50% de l'abonnement annuel et que les 50% restant soit pris en charge par toutes les communes au prorata du nombre d'habitants avec un plafond à 280 € annuel pour que le tarif soit toujours plus favorable en mutualisation qu'à titre individuel.

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire a validé à l'unanimité la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la souscription à l'offre Panneau Pocket en mutualisation avec la Communauté de Communes pour un abonnement annuel pour la commune de 265,68€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à régler le titre correspondant à la Communauté de Communes du canton de CHARLY SUR MARNE.

Proposition d'achat parcelle « Les Marronniers »

Monsieur le Maire expose que des propriétaires de la Résidence Les Marronniers ont contacté la Mairie. Ils souhaitent acquérir une parcelle qui représente deux places de parking située le long de leur habitation (surface d'environ 30 à 40 m²).

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant de lancer éventuellement des démarches qui seront entièrement à la charge des propriétaires. (Bornage, repasser cette parcelle dans le domaine privé de la Commune, frais de notaire afférents à la vente).

Pauline GUEDON intervient pour savoir si ces places de parking sont utilisées par d'autres riverains. Monsieur le Maire répond qu'à priori, seuls les propriétaires y stationnent. Il s'agit d'un endroit peu fréquenté, entre la Résidence les Marronniers et la Résidence la Nogentaise.

Un plan est présenté aux membres du Conseil Municipal. Un tour de table est ensuite effectué. La majorité des membres du Conseil est favorable à cette opération. Un courrier sera envoyé aux demandeurs afin que les démarches puissent être lancées. Plusieurs délibérations seront mises à l'ordre du jour d'une prochaine séance de Conseil.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vous trouverez, ci-dessous, la listes des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :

La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

Impasse du Village	AB 362	34 m ²
20 rue Ernest Vallée (+ <i>droit de passage</i>)	AB 527 AB 412	4 a 36 ca 29 ca
5 Le Mesnil Haut	AI 67	16 a 43 ca
41 résidence la Croix Bourdon	AE 221	463 m ²
45 rue de la Grande Montagne	AE 244	558 m ²
10 Place du Marché Le Couvent (<i>chambre</i>)	AB 473	99 a 84 ca
8 rue du Champ du Voisin	AC 76	7 a 59 ca
29 résidence les Marronniers	AC 120 AC 147	67 m ² 276 m ²
10 Impasse Denise	AB 338	52 m ²
Le Bois Chérost	E 730	25 a 60 ca
32 bis rue Ernest Vallée	AA 270 AA 272	122 m ² 69 m ²

Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont adressé une note en Mairie reportant la date de vote des budgets au 15 avril.

Monsieur le Maire informe également que par décret du Président de la République en date du 10 février 2021, Madame Fatou MANO a été nommée Sous-Préfète de Château-Thierry et qu'elle prendra ses fonctions le 1^{er} mars prochain.

Des remerciements du Club Rencontres et Amitiés ont été adressées en Mairie concernant le versement de la subvention 2020.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la Commune de CHARLY-SUR-MARNE a décidé de se retirer du SICFI (Syndicat du Collège). La Commune de NOGENT L ARTAUD est dans l'attente d'une décision définitive.

Sylviane HENNEQUIN assure des permanences CCAS dans un local qui se situe rue de la Grand'Montagne. Les personnes qui le souhaitent peuvent être reçues tous les jeudis de 14h00 à 16h00.

Christian FOURNAGE souhaite adresser ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé au BMO, ainsi qu'aux Associations pour la production de leurs articles.

Il tient à remercier également les annonceurs.

Christian FOURNAGE a reçu beaucoup de retours positifs à la suite de la parution de ce premier bulletin municipal.

Vincent GUEDON annonce que le site internet sera mis en ligne début Mars.

Concernant le Budget Participatif, de nombreuses réponses ont été adressées. Un dépouillement sera bientôt organisé.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Dominique DUCLOS.